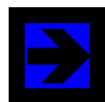


Quelle habilitation électrique choisir ?



Symbole des habilitations

Une habilitation est désignée par un symbole codifié strictement composé selon les dispositions de l'UTE C 18-510.



Premier caractère :

Il indique le domaine de tension de la partie des ouvrages ou des installations sur lesquels ou dans l'environnement desquels le titulaire de l'habilitation effectue des opérations :

B caractérise les ouvrages ou les installations des domaines BT (Basse tension) et TBT (Très basse tension).

H caractérise les ouvrages ou les installations du domaine HT (Haute tension).

Deuxième caractère :

Le second caractère indique le type d'opération et s'exprime soit par une lettre ou un chiffre :

C caractérise la consignation.

R caractérise les interventions BT générales.

S caractérise les interventions BT élémentaires.

E caractérise les opérations spécifiques. Elle doit obligatoirement être complétée par un attribut. En fonction de celui-ci, le titulaire peut effectuer les opérations d'essai ou de vérification ou de mesurage ou des manœuvres.

P caractérise les opérations sur des installations photovoltaïques.

0 caractérise le personnel réalisant des travaux d'ordre non électrique.

1 caractérise le personnel exécutant des opérations d'ordre électrique.

2 caractérise le chargé de travaux responsable de l'organisation et de la surveillance du chantier, quel que soit le nombre d'exécutants placés sous ses ordres.

Troisième caractère :

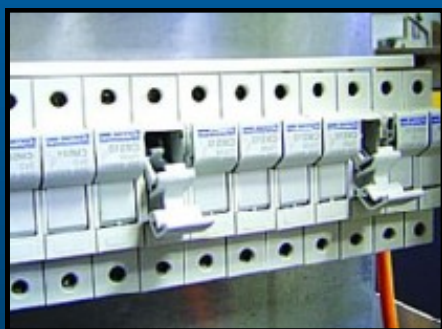
Il s'agit d'une lettre additionnelle au deuxième caractère 0, 1 ou 2 qui précise la nature des opérations ci-après :

V en haute tension, pour indiquer que le titulaire peut effectuer des travaux dans la zone de voisinage renforcé HT, et en basse tension pour indiquer que le titulaire peut effectuer des travaux d'ordre électrique dans la zone de voisinage renforcé BT.

I pour indiquer que le titulaire peut effectuer des travaux sous tension.

N pour indiquer que le titulaire peut effectuer des travaux de nettoyage sous tension.

En absence du troisième caractère, additionnel au chiffre du deuxième caractère, le titulaire ne peut effectuer que des travaux sous tension ou au voisinage simple.



LIEU DES FORMATIONS

Les formations en habilitation électrique peuvent se dérouler en INTRA dans vos locaux.

Ou en INTER, dans notre centre de formation de Marne la Vallée en Ile de France.

ACN
GROUPE

Quelle habilitation électrique choisir ?

➔ Récapitulatif

1er caractère Domaine de tension	Tensions	B : basse tension (BT) et très basse tension (TBT) H : haute tension (HT)
2ème caractère Type d'opération	Travaux d'ordre non électrique	O : pour exécutant ou chargé de chantier.
	Travaux d'ordre électrique	1 : pour exécutant 2 : pour chargé de travaux
	Interventions BT	R : intervention BT générale S : intervention BT élémentaire
	Consignation	C : pour un chargé de consignation électrique
	Opérations spécifiques	E : essai, mesurage, vérification ou manœuvre
	Opérations photovoltaïques	P : opération photovoltaïque
3ème caractère Lettre additionnelle	Complète, si nécessaire, les travaux	V : travaux réalisés dans la zone de voisinage renforcé HT ou travaux d'ordre électrique hors tension dans la zone de voisinage renforcé BT T : travaux sous tension N : nettoyage sous tension X : opération spéciale
Attribut	Complète, si nécessaire, les travaux	Ecriture en clair du type d'opération, d'essai, de mesurage, de vérification ou de manœuvre d'un opérateur
Note : ce tableau ne permet pas à lui seul de déterminer les habilitations requises.		



FORMATEURS

Comme préconisé par la norme de l'UTE C 18-510, nos formateurs disposent d'une expérience minimum de 3 ans dans le domaine de l'électricité ou de la prévention des risques.

➔ Formations et recyclages

Les recyclages des formations électriques pour électriciens ou non électriciens doivent se dérouler tous les 3 ans. La durée du recyclage et des formations initiales est variable selon le type d'habilitation.

ACN
GROUPE